Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260709-CM_09_07_26_004-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL (arrivé à 19h35) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Laëtitia CORNILY - Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents avec procuration
Patrick BRIGANT à Sandrine GUILLAUME
Mikaël CORBEL à Jean-Pierre BALLOUARD
Guillaume LE COMTE à Christian CORBEL
Guillaume LE COQÛ à Jean-Christophe BARBOT
Laurie LÉARD à Laure FINGOLO
Gaëlle ROUTIER à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Christian CORBEL

DÉLIBÉRATION 09-07-26-004
Annule et remplace la délibération n° 05-06-26-004

Objet de la délibération : Fixation du loyer pour la boucherie

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 5 juin 2026, le conseil municipal a adopté la délibération n° 05-06-26-004 fixant le montant du loyer du local commercial de la « Maison LEBRUCHEC » ainsi que les modalités d'une exonération de loyer de trois mois, prévue pour une ouverture du commerce au 1er juin 2026.
L'ouverture du commerce ayant été reportée au 1er juillet 2026, il convient d'actualiser les conditions d'application de cette exonération.
Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le point de départ de l'exonération de loyer au 1er juillet 2026. En conséquence, le loyer mensuel de 960 € TTC sera exigible à compter du 1er octobre 2026.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder une exonération de loyer de trois mois à compter du 1er juillet 2026 et de fixer le loyer du local commercial de la « Maison LEBRUCHEC » à 960 € TTC par mois à compter du 1er octobre 2026.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Christian CORBEL